

Augmentation de la valeur de la part d'Immoyente 2

La SCPI Immoyente 2, gérée par Sofidy, procède à sa 7ème augmentation de capital. D'un montant de 11 526 200 €, soit 17 577 455 € prime d'émission incluse, elle sera ouverte du 26 décembre 2018 jusqu'au 13 décembre 2019.

Le prix de souscription de la part est revalorisée de 290 à 305 €, ce qui représente une variation de +5,17%.

La SCPI est accessible dès aujourd'hui en direct ainsi que dans certains de nos contrats d'assurance-vie et de capitalisation avec une réduction de 2,5% sur le prix de souscription de la part en vigueur.



Pour rappel, cette SCPI présente une philosophie originale en privilégiant la valorisation d'un parc immobilier "prime" à dominante commerciale.

Le premier et principal facteur de performance d'Immoyente 2 est la création de valeur qui se traduit par l'appréciation du prix de la part et repose sur 3 axes :

1 - Un patrimoine de grande qualité avec un potentiel de valorisation

2 - Le recours à l'effet de levier du crédit pour amplifier la création de valeur et de la surperformance

3 - La capitalisation partielle du résultat

Télécharger le bulletin trimestriel

<https://drive.idfuse.fr/wl/?id=OmMto9TSV5i5kgwE9pqCy3acWnfnPWYT>